



Etrembières le 15 novembre 2017.

Conditions de report des crédits d'enseignement d'une année sur l'autre.

Si vous avez acheté des vols (stage progression, Carnet de vol 1 & 2) sur l'année N-0 et comme stipulée sur la fiche de stage que vous avez signé, les conditions de report sur l'année N+1 sont déterminées par le Directeur Technique de l'Ecole.

Extrait des conditions générales sur les fiches de stages :

Toute reprise, début d'activité ou report l'année suivante entrainera deux séances de remise à niveau en pente école qui seront déduites de votre stage.

Ce Stage est valable pendant l'année en cours jusqu'à la fermeture de l'école, sauf report possible avec l'accord du DTE de l'école.

Voici donc les conditions de report en cours, décidées par le DTE. Celles-ci sont applicables et modifiables par le DTE sans préavis.

1°/ Les élèves avec des crédits de vol/d'enseignement en cours pourront utiliser leurs crédits sans restrictions (hormis le passage obligatoire en pente école) sur l'année N+1 de l'année d'achat des crédits.

2°/ Les élèves avec des crédits en cours souhaitant utiliser leurs crédits sur l'année N+2, ne pourront utiliser leurs crédits qu'à partir de la date d'ouverture de l'école et au plus tard jusqu'au 30 Avril de l'année N+2. Suite à cette date, les crédits seront considérés comme perdus.

3°/ Toute reprise d'activité après une longue période d'inactivité au sein de l'école (+ d'un mois) entraine une séance de pente-école obligatoire.

Sachez qu'il est possible de profiter de séances de « **Reprise en Pente Ecole Gratuite** » chaque début de saison, cette offre est promotionnelle et donc de durée limitée dans le temps... Renseignez vous !

Le Directeur Technique de l'enseignement.